

L'école,  
j'y tiens!



TOUS ENSEMBLE  
POUR LA RÉUSSITE  
SCOLAIRE



Québec 

# TOUS ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009  
ISBN 978-2-550-56329-7

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

**L'école,  
j'y tiens!**







TOUS ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

## L'école, j'y tiens!

Depuis plusieurs années, le gouvernement et le milieu scolaire consacrent des ressources importantes à la persévérance scolaire, mais trop de jeunes quittent encore l'école sans diplôme ni qualification. L'urgence d'agir a été maintes fois évoquée au cours des derniers mois, notamment lors de la tenue des Assises régionales sur la persévérance scolaire, organisées à l'initiative de la Fédération des commissions scolaires du Québec, et par le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, dirigé par M. L. Jacques Ménard, président de BMO Groupe financier.

Il nous faut tout mettre en œuvre pour améliorer le taux de diplomation, d'abord pour les jeunes eux-mêmes, dont l'avenir est directement lié à leur formation, mais également pour le Québec, qui a besoin d'eux pour relever les défis sociaux, économiques et culturels qui se posent à lui. C'est l'objectif que compte poursuivre le gouvernement, fort de l'appui réitéré de la société civile.

Deux constats semblent avoir rallié tous ceux et celles qui se sont prononcés publiquement ces derniers temps sur les solutions possibles pour contrer le décrochage scolaire.

D'abord, il est devenu évident que l'école ne peut plus, à elle seule, assumer toute la responsabilité de hausser le niveau de persévérance et de réussite scolaires : les raisons de l'abandon prennent en effet souvent forme à l'extérieur des établissements d'enseignement et aucun progrès ne pourra être réalisé sans la collaboration étroite des parents, de la communauté et du milieu de l'emploi. L'amélioration de la situation requiert, par ailleurs, que tous et toutes partagent une vision commune et tissent entre eux les liens nécessaires à une action concertée école par école, région par région. Nous comptons poser les gestes nécessaires au cours des prochains mois afin de mobiliser autour d'objectifs communs les parents, le milieu scolaire et les acteurs concernés.

Il est également devenu nécessaire de valoriser davantage l'éducation, en particulier dans le réseau public, de manière à ce que la persévérance et la réussite scolaires deviennent une valeur fondamentale de notre société. Valoriser l'éducation, c'est mettre en évidence le niveau élevé de la formation qu'on acquiert, mais c'est aussi offrir aux élèves des activités et des projets qui pourront susciter leur plein engagement et leur réussite.

Les élèves ont besoin de savoir que nous sommes derrière eux et que nous croyons en eux, que nous sommes solidaires de leurs efforts et fiers de leur réussite. Je nous y invite en faisant nôtre le slogan : « L'école, j'y tiens! ».

Une réalité, un objectif, des moyens : soyons les partenaires de la réussite scolaire de nos enfants.

# Vers une mobilisation Concertée

Le système scolaire du Québec a connu différentes transformations au fil des ans. Ces transformations ont été inspirées, d'une part, des grands idéaux sociaux des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et, d'autre part, des résultats de recherche tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. La persévérance et la réussite scolaires sont effectivement au cœur des préoccupations d'un grand nombre de chercheurs. Les recommandations qu'ils émettent représentent des pistes importantes dans l'élaboration des actions du gouvernement du Québec. Trois recommandations font l'unanimité :

- la reconnaissance de l'importance du rôle des parents et de la communauté dans la valorisation de l'éducation et l'accompagnement des jeunes;
- le dépistage précoce et tout au long du cheminement scolaire de l'élève ainsi qu'une intervention adaptée à chaque milieu et à chaque élève;
- l'action sur les apprentissages en lecture et en mathématique, et sur ceux liés au comportement, aux relations interpersonnelles et aux habitudes de vie et, enfin, le niveau d'engagement scolaire et parascolaire de l'élève.

C'est dans cette voie que s'engage le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en proposant une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs afin que des actions soient menées dans la classe elle-même, à l'école, avec les familles et avec la communauté.

S'appuyant sur la conviction fondamentale que tous les élèves sont capables de persévérer et de réussir, s'appuyant également sur l'expertise, la créativité et le dynamisme des acteurs de l'éducation, le principal défi des commissions scolaires et des écoles est de mettre en œuvre des pratiques reconnues pour leur efficacité. L'accompagnement des élèves et le soutien offert à l'ensemble des enseignantes et enseignants revêtent aussi une importance cruciale.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé d'investir annuellement des sommes importantes en commençant par diminuer de façon substantielle le nombre d'élèves par classe dans les milieux défavorisés de l'enseignement primaire et en offrant un accompagnement personnalisé au secondaire.



# Un message unique et Clair

## L'ÉDUCATION EST ESSENTIELLE

L'engagement des parents à l'égard de la formation que reçoivent leurs enfants à l'école constitue un facteur déterminant pour la réussite. Tout doit donc être mis en œuvre pour les associer à la vie de l'école et en faire des partenaires privilégiés de la réussite scolaire de leurs enfants.

Le milieu de l'éducation et ses partenaires, qu'ils soient de la société civile, du secteur de la santé, du milieu communautaire ou de celui des affaires, doivent également unir leurs efforts et promouvoir l'idée que l'éducation est essentielle.

L'éducation est source de croissance et de liberté de choisir et d'orienter son parcours de vie en fonction de ses rêves et de ses aspirations.

Ce message, lancé par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse *Enrichir le Québec de sa relève*, doit être porté par chacun, qu'il soit ministre, député ou maire, qu'il dirige une commission scolaire, un établissement d'enseignement ou une entreprise, qu'il soit enseignant ou enseignante ou membre du personnel professionnel ou de soutien d'une école ou d'une commission scolaire. Mais avant tout, ce message doit être porté par les parents et l'entourage immédiat des jeunes.



# Un taux de réussite à la hausse

Les données présentées dans le tableau qui suit montrent une augmentation du taux de diplomation de 7,5 % pour l'ensemble de la population québécoise entre 2002-2003 et 2007-2008. Ce taux a augmenté de 8,8 % chez les garçons au cours de la même période. Cette croissance est observée dans la foulée des ressources importantes qui ont été consacrées à la persévérance et la réussite scolaires au cours de cette période.

Chez les moins de 20 ans, pendant la même période, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire a connu une hausse de 5,5 %, dont 2,8 % pour la dernière année seulement. Une augmentation de plus de 2 % y est aussi constatée chez les garçons de moins de 20 ans.

## Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire ou d'une qualification Secteurs des jeunes et des adultes

2002-2003    2003-2004    2004-2005    2005-2006    2006-2007    2007-2008\*

<b>Ensemble</b>	<b>79,8</b>	<b>84,3</b>	<b>85,4</b>	<b>85,5</b>	<b>86,2</b>	<b>87,3</b>
<b>Jeunes de moins de 20 ans</b>	66,7	69,9	70,3	70,0	69,4	72,2
<b>Adultes de 20 ans et plus</b>	13,1	14,4	15,1	15,5	16,8	15,1
<b>Sexe masculin</b>	<b>73,0</b>	<b>78,2</b>	<b>79,1</b>	<b>78,6</b>	<b>80,8</b>	<b>81,8</b>
<b>Jeunes de moins de 20 ans</b>	59,3	63,5	63,8	63,0	63,9	66,0
<b>Adultes de 20 ans ou plus</b>	13,7	14,7	15,3	15,6	16,9	15,8
<b>Sexe féminin</b>	<b>86,9</b>	<b>90,5</b>	<b>92,1</b>	<b>92,8</b>	<b>91,8</b>	<b>93,1</b>
<b>Jeunes de moins de 20 ans</b>	74,4	76,5	77,1	77,4	75,1	78,7
<b>Adultes de 20 ans ou plus</b>	12,5	14,0	15,0	15,4	16,7	14,4

Source : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
\* Données provisoires

## QUI FAUT-IL CONVAINCRE ET AIDER ?

- Un grand nombre de garçons, car environ 30 % d'entre eux décrochent. Toutefois, les filles quittent également l'école prématurément dans une proportion de 20 %.
- Les élèves qui sont en situation de retard scolaire, c'est-à-dire ceux qui ont redoublé au moins une fois, car environ 65 % de ces élèves seront en situation d'abandon scolaire.
- Les élèves qui fréquentent les écoles de milieux défavorisés, puisque 35 % d'entre eux quittent l'école avant d'obtenir un diplôme ou une qualification, comparativement à 20 % dans les autres milieux.



- Les élèves immigrants récemment arrivés au Québec, dont près de 40 % ne persévèrent pas jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.
- Les quelque 5 000 élèves qui quittent l'école chaque année après n'avoir complété qu'une 1<sup>re</sup> ou une 2<sup>e</sup> année du secondaire.
- Les quelque 6 000 élèves qui quittent l'école annuellement après s'être rendus jusqu'en 5<sup>e</sup> année du secondaire, mais à qui il ne manque que quelques cours pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

## Un objectif : 80 %

### UN TAUX DE DIPLOMATION OU DE QUALIFICATION DE 80% EN 2020

Hausser le taux de diplomation ou de qualification à 80 % chez les élèves de moins de 20 ans d'ici 2020 exigera que tous les acteurs agissent d'une manière concertée et se sentent unis par une obligation de résultats. De plus, il y aura une cible pour chaque commission scolaire et pour les écoles les plus à risque. Cet objectif paraît ambitieux lorsque l'on considère le chemin à parcourir en dix ans seulement. Il demeure toutefois réaliste et atteignable, si on l'examine selon la contribution qui sera exigée de chacune des commissions scolaires et des écoles. Concrètement, un taux de diplomation ou de qualification de 80 % avant 20 ans, sur la base des données démographiques actuelles, représente :

- environ 8 000 élèves de plus en 2020 qui persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, dont 1 500 avec un diplôme de formation professionnelle;
- environ 300 élèves de plus en 2020 qui persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification dans une commission scolaire d'une taille importante, comme celle de la Pointe-de-l'Île, à Montréal;
- environ 40 élèves de plus en 2020 qui persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification dans une commission scolaire de petite taille, comme celle de Portneuf.



# Les acteurs

## LA MINISTRE

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a une triple responsabilité à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires.

Elle veille d'abord à l'approbation des encadrements, des politiques et des programmes qui sont conçus pour soutenir la persévérance et la réussite scolaires, et qui doivent être appliqués par les commissions scolaires et les écoles. Afin de s'assurer que les mesures de soutien demeurent pertinentes et efficaces, la ministre peut également demander que des modifications leur soient apportées, comme c'est le cas présentement pour le programme *Aide aux devoirs* et la stratégie d'intervention *Agir autrement*.

Il incombe également à la ministre d'orienter les actions des commissions scolaires, de leur fixer les objectifs à atteindre et de convenir des moyens pour y parvenir. C'est ce qui sera mis en œuvre par l'entremise des conventions de partenariat qui seront signées au cours de la prochaine année avec les commissions scolaires. Ces conventions permettront d'établir clairement les résultats attendus ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun des paliers.

Enfin, la ministre a une responsabilité à l'égard de la mobilisation de tous les intervenants du milieu scolaire. Elle sera donc présente dans les régions au cours des prochains mois, en particulier pour :

- rencontrer les enseignantes et les enseignants;
- les appuyer dans leur travail exigeant, mais emballant;
- s'entretenir avec eux de l'importance de leurs fonctions à l'égard de la réussite scolaire.

## L'ÉLÈVE

L'élève doit être plus que jamais reconnu comme l'acteur central de sa réussite et être partie prenante des actions éducatives qui le concernent. En ce sens, dans des contextes parfois difficiles, son engagement personnel sur le plan des apprentissages et sa capacité à démontrer des attitudes positives sont des éléments essentiels à sa réussite. Pour maintenir son engagement, l'élève aura besoin du soutien de ses parents et de celui de ses enseignantes et enseignants, tout comme parfois de celui de membres de la communauté. L'élève qui éprouve des difficultés de toutes sortes devra être « accompagné » tout au long de son parcours. Des solutions souples et adaptées devront lui être offertes.



## LES PARENTS

Connaissant leur enfant mieux que quiconque, les parents constituent des partenaires de premier plan pour le milieu scolaire. Par conséquent, ils doivent être reconnus pour le rôle essentiel qu'ils jouent, notamment lors des transitions que leur enfant aura à vivre tout au long de son parcours scolaire. Ils peuvent apporter un soutien important en :

- valorisant l'importance de l'éducation;
- faisant eux-mêmes preuve de persévérance;
- reconnaissant les efforts qu'exige l'apprentissage;
- ayant des attentes élevées, mais à la mesure des capacités de leur enfant;
- prenant tous les moyens à leur portée pour le guider vers la réussite.

Ils ont aussi la responsabilité de collaborer étroitement avec l'école, notamment en signalant tout élément inhabituel en lien avec l'engagement de leur jeune à l'égard de son projet scolaire. La cohérence d'action entre la famille et l'école s'avère d'une grande importance au regard de la réussite et de la persévérance d'un élève.

## LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Il est primordial que l'école puisse compter sur un personnel enseignant compétent. Les enseignantes et enseignants doivent être des partenaires efficaces. Ils sont les mieux placés pour déceler tôt les difficultés de certains élèves et pour intervenir afin de soutenir leur réussite scolaire. C'est à eux que revient la tâche, souvent complexe, de mettre en place les conditions favorisant la réussite de tous les élèves de leur classe et, pour chaque élève en difficulté, de mettre en œuvre s'il y a lieu le plan d'intervention approprié, avec la collaboration des autres ressources professionnelles et de soutien.

Le personnel enseignant a également la responsabilité de veiller à sa formation continue de manière à pouvoir tenir ses connaissances à jour. Cette responsabilité est partagée avec les commissions scolaires, qui doivent faciliter l'accès aux programmes d'études à leur personnel ou mettre à sa disposition des formations sur mesure.

C'est donc en misant sur leur propre expertise, leur sens de l'innovation, leur capacité à travailler en équipe et leur engagement envers les jeunes que les enseignantes et enseignants sont en mesure de faire une différence dans le parcours scolaire des élèves qui leur sont confiés. Ils devraient également pouvoir compter sur l'engagement des élèves eux-mêmes et sur l'appui de leurs parents. Le soutien constant de leur direction d'école, du personnel des services éducatifs complémentaires, de la commission scolaire, de leur communauté et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport leur est aussi nécessaire.

## LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT

Les directrices et directeurs d'école, de centre de formation professionnelle et de centre d'éducation des adultes dirigent au quotidien des établissements d'éducation qui ont de multiples défis à relever. Étant au cœur de l'action, ils connaissent les élèves, les parents, les enseignantes et enseignants, le personnel des services éducatifs complémentaires ainsi que les divers partenaires qui gravitent autour de l'école. À ce titre, ils ont la responsabilité de mobiliser leur équipe, de jouer un rôle de rassembleur et de coordonner le travail en y associant, le cas échéant, le conseil d'établissement, les parents et les différents partenaires, notamment ceux du secteur de la santé et des services sociaux ainsi que des groupes communautaires. Ils ont aussi à susciter la participation et l'appartenance à l'école en créant un milieu de vie stimulant à l'image des jeunes qui le fréquente.

## LES DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires doivent d'abord s'assurer que leurs établissements répondent, en tout premier lieu, aux besoins des élèves qui sont sous leur responsabilité avec souplesse, flexibilité et adaptabilité. À titre de supérieurs immédiats des directrices et directeurs d'établissement, ils ont le devoir de comprendre le contexte particulier de leurs établissements, de les soutenir et de leur fournir les conditions et les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs qui auront été fixés dans les conventions de gestion et de réussite éducative qui doivent être établies annuellement. Ils permettent ainsi à l'école de mettre en place des initiatives structurées qui ont pour premier objectif la réussite et la persévérance scolaires.

## LES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les présidentes et présidents des commissions scolaires doivent assumer un rôle de premier plan pour la valorisation de l'éducation et de l'école publique dans toutes les régions du Québec. Ils sont les premiers porte-parole de la persévérance et de la réussite scolaires.



Ils doivent également mobiliser les parents, les maires et les employeurs de leur territoire ainsi que tous les groupes ou associations des milieux social, communautaire et des affaires qui peuvent contribuer à soutenir les jeunes.



## LA COMMUNAUTÉ

L'élève vit dans une communauté qui contribue à son développement. La persévérance et la réussite scolaires doivent faire partie des préoccupations des personnes et des groupes qui apportent une contribution déterminante pour l'avenir des jeunes, que ce soit le secteur municipal, les organismes voués à la culture, au loisir et au sport, les groupes communautaires, etc. Les leaders ont ainsi la responsabilité d'exercer pleinement leur rôle pour mobiliser leur communauté à cette cause. À cet égard, des régions comme le Saguenay–Lac-St-Jean doivent servir d'exemple de mobilisation.

## LE MILIEU DE L'EMPLOI

Les entreprises, grandes et petites, ont une responsabilité sur le plan de la valorisation de l'éducation auprès des jeunes. L'importance, sur le plan social, de leur engagement à respecter des conditions d'embauche et de gestion susceptibles de favoriser la diplomation des jeunes est démontrée. Ces dernières doivent réduire les heures de travail de leurs jeunes employés aux études, offrir des opportunités de stages et favoriser davantage la conciliation travail-études.

## LES TABLES RÉGIONALES D'ÉDUCATION INTERORDRES

Les tables régionales d'éducation interordres, qui réunissent des représentantes et représentants des commissions scolaires, des collèges et des universités, doivent jouer un rôle primordial dans les régions du Québec au regard de la persévérance et de la réussite scolaires. Plus que jamais, elles sont appelées à être des lieux de convergence des forces locales et régionales ainsi que des pôles d'innovation et d'action. Elles doivent aussi faire la promotion de la formation professionnelle et technique en fonction des métiers qui sont exercés sur leur territoire.

# Treize voies de réussite

Les actions menées dans le milieu scolaire et dans la société civile qui semblent le plus contribuer à la réussite éducative des jeunes peuvent être regroupées en treize voies. Ces treize voies de réussite sont autant de clés qui ouvrent sur l'action et qui sont entre les mains des personnes et des groupes concernés en vue d'atteindre l'objectif visé pour 2020. Elles seront mises en œuvre selon les particularités propres à chacun des milieux, en fonction des besoins des écoles et des élèves

Ces treize voies sont les suivantes :

- 1** Valoriser l'éducation et la persévérance scolaire à l'échelle du Québec
- 2** Établir des cibles de réussite pour chaque commission scolaire et en assurer le suivi
- 3** Mobiliser les acteurs régionaux
- 4** Préparer l'entrée à l'école des enfants de milieux défavorisés ou en difficulté
- 5** Réduire le nombre d'élèves par classe au primaire
- 6** Réduire les retards d'apprentissage au primaire
- 7** Renforcer la stratégie d'intervention *Agir autrement* en prenant appui sur l'action de plus d'une centaine d'écoles
- 8** Offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire
- 9** Augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles
- 10** Réaliser des projets communautaires en ciblant les jeunes à risque au secondaire, notamment dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal
- 11** Mieux accompagner les élèves des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire pour les mener à la diplomation
- 12** Faciliter et encourager l'accès à la formation professionnelle
- 13** Raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs

Ces treize voies font appel à la contribution de tous les acteurs et intègrent les préoccupations et mesures décrites dans la Stratégie d'action jeunesse en s'appuyant sur les moyens d'action prévus par l'ensemble des partenaires, de manière à ce que la réussite des élèves soit soutenue par un effort collectif.



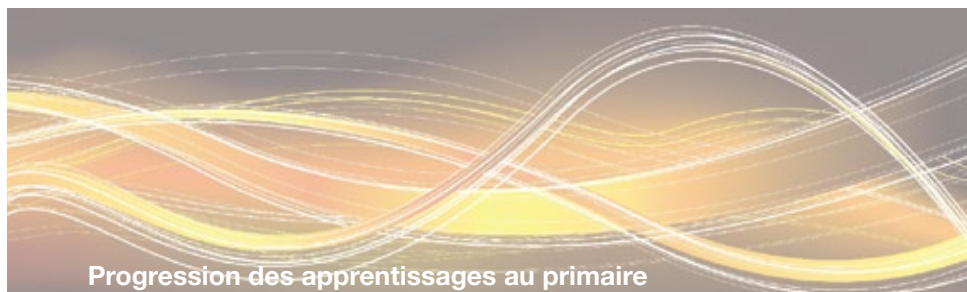
Les actions proposées sont conçues pour être mises en œuvre lors de quatre moments névralgiques du cheminement scolaire, soit :

- au cours de la petite enfance et dès l'entrée à l'école, parce que la prévention ainsi que le dépistage et l'intervention précoces constituent les premières actions pour soutenir la réussite;
- lors du passage du primaire au secondaire, un moment où trop souvent le décrochage scolaire commence à s'enraciner;
- en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire, là où trop d'élèves abandonnent à deux pas du but, pour soutenir celles et ceux qui n'arrivent plus à trouver un sens à leurs études;
- dès qu'un jeune quitte l'école sans diplôme ni qualification, afin de l'aider à raccrocher le plus rapidement possible et, ainsi, lui assurer plus tard une meilleure intégration au marché du travail.

## Persévérance et évaluation des Connaissances

La persévérance à l'école permet à l'élève d'acquérir de solides connaissances. Le Ministère vient de mettre à la disposition du personnel enseignant un document qui facilitera son travail en énumérant, pour chaque discipline, les connaissances essentielles qu'un élève du primaire doit avoir acquises à la fin de chaque année. Un document du même type portant sur la progression des apprentissages au secondaire est en élaboration et sera disponible au cours de l'année scolaire 2009-2010.

L'évaluation des apprentissages, que le personnel enseignant doit faire, témoigne de la réussite des élèves. Des modifications doivent être apportées. Le Ministère fera connaître, au cours de la présente année scolaire, certaines orientations à cet égard. À compter de septembre 2010, des changements permettront de simplifier le processus d'évaluation et d'apporter les modifications nécessaires aux épreuves afin notamment d'évaluer les connaissances acquises et de rendre les bulletins encore plus clairs pour les parents.



Progression des apprentissages au primaire

# Création d'un comité de vie

L'amélioration continue de la réussite scolaire exige que l'on suive de près l'évolution de la situation et que l'on propose les correctifs nécessaires si les objectifs fixés ne sont pas en voie d'être atteints.

Afin de fournir à la ministre de l'information fiable et objective en matière de persévérance et de réussite scolaires et de lui proposer des ajustements aux voies de réussite en fonction des résultats observés, un comité de vie, formé de personnalités publiques de divers horizons, d'enseignantes, d'enseignants et de chercheurs, sera créé à l'automne 2009.

De façon plus particulière, le Comité de vie :

- suivra d'une manière continue l'évolution des taux de réussite, de diplomation et de qualification, compte tenu de l'objectif de 80 % à atteindre d'ici 2020;
- analysera les moyens d'intervention élaborés dans les commissions scolaires ainsi que les diverses données publiées annuellement par le Ministère et celles qui seront recueillies;
- proposera des ajustements aux voies de réussite en fonction des résultats observés.

Le Ministère mettra aussi sur pied, en concertation avec le Secrétariat à la jeunesse, un comité interministériel en vue de faciliter et d'accroître l'arrimage et la coordination des actions gouvernementales en matière de persévérance et de réussite scolaires et de soutenir la mise en œuvre des voies de réussite.

**L'école,  
j'y tiens!**



**Treize voies  
de réussite**

# 1

## VALORISER L'ÉDUCATION ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

**Le milieu scolaire et l'ensemble des partenaires concernés seront invités à unir leurs efforts afin d'éviter que plus du quart des jeunes ne continuent de quitter l'école annuellement sans une formation qualifiante. Un message sans équivoque sera transmis aux jeunes : l'école est essentielle, la culture et les connaissances que l'on y acquiert sont synonymes de croissance, de liberté de choisir et d'accomplissement.**

### **Campagne nationale et régionale**

Plusieurs actions seront mises en œuvre simultanément pour valoriser l'éducation dans la société ainsi que l'école publique et le personnel enseignant. Elles prendront la forme :

- d'un site Web mettant à l'avant-plan la valorisation de l'éducation et la persévérance scolaire;
- de messages visant la mobilisation de la société civile dans les médias électroniques et écrits;
- de campagnes thématiques portant sur la lecture, la persévérance, la profession enseignante et l'accès à la formation professionnelle.

### **Rendez-vous des parents, des enseignantes et des enseignants ainsi que des gens du milieu des affaires**

Dès l'automne 2009, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport se rendra dans les régions afin de rencontrer les enseignantes et les enseignants, les parents et les élèves. Elle profitera de ses rendez-vous pour sensibiliser les gens du milieu des affaires à la nécessité de se mobiliser.

### **Engagement des employeurs**

La persévérance et la réussite scolaires concernent directement les employeurs qui sont invités à prendre un engagement social, soit celui d'embaucher du personnel diplômé ou qualifié ou de favoriser la conciliation travail-études pour leurs employés désireux de poursuivre des études. Par cet engagement, les employeurs sont également invités à limiter le nombre d'heures de travail des jeunes afin qu'ils puissent accorder la priorité à leurs études. Pour reconnaître les efforts des employeurs en ce sens, une norme sera développée dans le cadre d'une certification du type ISO.

*Pour lutter contre le décrochage et encourager la réussite éducative des élèves, de nombreux organismes et partenaires de la région de Lanaudière se sont regroupés au sein d'un comité régional de valorisation de l'éducation, le CREVALE. Ce comité mène de nombreuses campagnes de promotion et décerne un certificat aux entreprises de la région qui s'engagent à promouvoir l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.*

# 2

## ÉTABLIR DES CIBLES DE RÉUSSITE POUR CHAQUE COMMISSION SCOLAIRE ET EN ASSURER LE SUIVI

**Le Ministère conviendra avec les commissions scolaires d'objectifs mesurables à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires. Elles rendront compte publiquement des résultats. Les objectifs qui seront établis pour chaque commission scolaire correspondront à la contribution exigée de chacune d'elles pour que soit atteint un taux de diplomation de 80 % en 2020.**

**Des engagements fermes seront également pris entre les écoles et les commissions scolaires. Ces engagements considéreront la situation particulière des élèves autochtones.**

### Engagement des Commissions scolaires

Dans le cadre d'une convention de partenariat, chaque commission scolaire prendra des engagements vis-à-vis de la ministre sur :

- les moyens et les actions que la commission scolaire mettra en œuvre pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
- des objectifs mesurables à l'égard :
  - du taux de persévérance et de réussite scolaires, en particulier pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
  - du taux de diplomation;
  - de la maîtrise de la langue française;
  - du caractère sain et sécuritaire de ses établissements;
  - d'un plus grand accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle;
  - de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves autochtones.

D'ici le 31 mars 2010, la ministre devra être informée des moyens à mettre en œuvre lors de la rentrée scolaire 2010, relativement à la réussite et la persévérance scolaires. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les conventions de partenariat devront être conclues afin de redéfinir la personnalité de l'école et de son milieu de vie.

Le Ministère entamera, avec les commissions scolaires nordiques à statut particulier, des discussions sur des objectifs et des moyens qui seront mis en place pour favoriser la persévérance et la réussite de leurs élèves.

### Un répondant de la persévérance dans chaque commission scolaire

Le succès obtenu par les voies de réussite proposées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépendra directement du suivi qui en sera fait. Des suivis rigoureux seront donc mis en place. Chaque commission scolaire désignera un répondant chargé de la persévérance et de la réussite scolaires. Ce sera en quelque sorte un chargé de projet qui, dans son rôle de coordination, aura la responsabilité de sensibiliser, accompagner et mobiliser les différents acteurs.

Le répondant de la commission scolaire collaborera étroitement avec la directrice ou le directeur d'école à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de réussite de l'établissement et des voies de réussite.

### Témoignage public des Commissions scolaires

Chaque année, les commissions scolaires témoigneront publiquement de leurs actions et de leurs résultats auprès des parents, de la population qu'elle sert ainsi que de la ministre.

# 3

## MOBILISER LES ACTEURS RÉGIONAUX

**Améliorer le niveau de la réussite scolaire des jeunes ne peut se faire sans la présence de leaders forts dans chaque établissement, dans chaque commission scolaire et dans chaque région, c'est-à-dire des femmes et des hommes qui ont la volonté et la capacité :**

- de mobiliser leur milieu afin de prévenir l'échec scolaire dès l'entrée à l'école;
- de soutenir les élèves lors de leur passage du primaire vers le secondaire;
- de les aider à persévérer tout au long du secondaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

### Actions régionales en matière de persévérance

Le Ministère intensifiera ses actions sur le plan régional et continuera de soutenir, par des ententes spécifiques, les organismes régionaux voués à la persévérance scolaire, tels que le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) dans la région de Lanaudière ou le Comité régional de la prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

### Soutien d'experts en région

Les commissions scolaires travailleront en concertation, avec des équipes de soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur diverses problématiques telles que la violence à l'école, les milieux défavorisés, les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, etc.

### Soutien de la stratégie jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation Lucie et André Chagnon poursuivront leurs travaux afin de mettre en place les initiatives prévues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Ce partenariat vise à :

- soutenir la mobilisation des régions pour favoriser la mise en œuvre d'actions innovantes et durables qui auront un effet significatif sur la persévérance scolaire et le taux de diplomation des jeunes;
- soutenir des projets locaux bien ancrés dans les communautés, en misant sur la mobilisation des acteurs clés qui accompagnent les jeunes en difficulté.

*Pour appuyer l'engagement des parents dans la persévérance scolaire de leur jeune, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi et le Comité régional sur la persévérance scolaire (CREPAS), a élaboré le guide Rapprocher les familles et l'école primaire.*

# 4

## PRÉPARER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE DES ENFANTS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS OU EN DIFFICULTÉ

**Le niveau de développement d'un enfant à son entrée à l'école conditionne en bonne partie les premières étapes de sa scolarisation. Prévenir l'échec scolaire nécessite donc d'agir tôt, au cours de la petite enfance et dès l'entrée à l'école.**

### Identification précoce

Les commissions scolaires veilleront à établir des liens avec les services de garde afin de faciliter la transition des enfants vers l'école. Les enseignantes et enseignants seront ainsi en mesure d'agir le plus rapidement possible auprès de jeunes ayant des besoins particuliers. Incidemment, en milieu défavorisé, plusieurs enfants fréquentent la maternelle 4 ans à demi-temps et le service de garde le reste de la journée. Il est important qu'un lien étroit existe entre les éducatrices et les éducateurs de ces services et le personnel enseignant de l'école.

### Soutien à la petite enfance

Dans le cadre du plan visant l'augmentation du nombre de places en services de garde (15 000 places d'ici 2013), la priorité sera notamment accordée aux projets en milieux défavorisés.

- Les mesures favorisant la fréquentation des services de garde par les enfants de milieux défavorisés se poursuivront, soit :
  - l'accès gratuit à cinq demi-journées de garde par semaine pour les enfants dont les parents reçoivent l'aide de dernier recours;
  - le versement d'une allocation additionnelle aux services de garde qui reçoivent un nombre important d'enfants issus de milieux défavorisés.

### Diffusion des meilleures pratiques

Un inventaire des meilleures expériences permettant de soutenir les apprentissages des jeunes enfants sera réalisé et diffusé dans les milieux de garde et dans le secteur de l'éducation préscolaire.

*Cinq commissions scolaires de la région de Montréal se donnent les moyens d'agir tôt et en concertation, à partir de données probantes, afin de mieux soutenir la réussite des enfants les plus vulnérables. Leur précieuse collaboration avec la Direction de la santé publique, et particulièrement avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, dans le cadre de leur enquête En route pour l'école, leur a permis de connaître le degré de préparation à l'école de plus de 10 000 enfants montréalais du préscolaire.*

# 5

## RÉDUIRE LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE AU PRIMAIRE

**La réduction de la taille des groupes d'élèves est une initiative qui permet d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage, d'améliorer les relations entre les enseignants et les élèves et d'intervenir rapidement dès les premières manifestations de difficultés.**

### Moins d'élèves par classe

Au cours des trois prochaines années, le nombre d'élèves par classe sera diminué de façon progressive jusqu'à un maximum de 20 en milieu défavorisé et de 26 dans les autres milieux. La comparaison entre la taille maximale actuelle des groupes et celle proposée à terme, selon chaque année d'implantation, est présentée dans le tableau suivant :

Années scolaires et milieux	Taille actuelle des groupes (moyenne : maximum)	Taille proposée des groupes (moyenne : maximum)
<b>Année scolaire 2010-2011</b>		
3 <sup>e</sup> année du primaire – Milieux défavorisés	22 : 24	18 : 20
4 <sup>e</sup> année du primaire – Milieux défavorisés	22 : 24	18 : 20
<b>Année scolaire 2011-2012</b>		
5 <sup>e</sup> année du primaire – Milieux défavorisés	27 : 29	22 : 24
6 <sup>e</sup> année du primaire – Milieux défavorisés	27 : 29	22 : 24
4 <sup>e</sup> année du primaire – Autres milieux	27 : 29	24 : 26
<b>Année scolaire 2012-2013</b>		
5 <sup>e</sup> année du primaire – Milieux défavorisés	22 : 24	18 : 20
6 <sup>e</sup> année du primaire – Milieux défavorisés	22 : 24	18 : 20
5 <sup>e</sup> année du primaire – Autres milieux	27 : 29	24 : 26
6 <sup>e</sup> année du primaire – Autres milieux	27 : 29	24 : 26

## Valorisation de la profession enseignante

Le Québec est fier de compter sur des enseignantes et enseignants compétents, créatifs et engagés. Pour atteindre son objectif de hausser à 80 % le taux de diplomation ou de qualification en 2020, il doit continuer de recruter des enseignantes et des enseignants de qualité.

Pour attirer d'autres femmes et d'autres hommes ayant le goût de relever les défis d'une profession dynamique et enrichissante, le Ministère intensifiera ses actions afin de mieux mettre en évidence l'attrait de la profession enseignante au Québec :

- revoir, avec la collaboration des facultés d'éducation des universités, le programme de formation des maîtres afin de mieux préparer les étudiants à travailler auprès de jeunes dont les besoins et les exigences sont de plus en plus diversifiés;
- élargir l'offre de formation continue aux enseignantes et enseignants;
- avoir recours aux universités et aux cégeps afin de mieux faire connaître les possibilités qu'offre une carrière en enseignement;
- élaborer une campagne de valorisation de la profession enseignante ciblant plus particulièrement les hommes.



**Le retard scolaire au primaire accroît de façon importante le risque de décrochage au secondaire. Il apparaît clairement que l'école, particulièrement ce qui se passe en classe entre l'enseignant et les élèves, peut faire la différence sur le plan de la persévérance et de la réussite scolaires des jeunes au secondaire. Des pratiques pédagogiques appropriées, l'accompagnement des élèves et le soutien offert à l'ensemble du personnel enseignant jouent un rôle déterminant à cet égard.**

**La collaboration des parents est précieuse pour maintenir l'engagement de l'élève et soutenir ses progrès.**

### **Aide aux devoirs**

Le programme *Aide aux devoirs* sera amélioré pour augmenter le nombre d'élèves qui en bénéficient et pour soutenir davantage les parents, en portant une attention particulière aux garçons qui éprouvent des difficultés. Les écoles mettront en œuvre, sur une base triennale, des modalités diversifiées de soutien :

- initiation des élèves aux méthodes de travail;
- aide aux parents pour qu'ils puissent mieux soutenir leur enfant;
- formation du personnel des services de garde pour qu'il puisse offrir de l'aide aux devoirs;
- formation d'élèves pour qu'ils agissent comme pairs aidants.

L'aide aux travaux scolaires fournie par l'organisme *Allô prof* sera déployée dans toutes les régions du Québec. Ainsi, les élèves qui éprouvent de la difficulté à réaliser leurs travaux scolaires pourront demander de l'aide par téléphone à des enseignants en mathématique, en français, en science ou dans toute autre matière. À cela s'ajouteront des espaces de clavardage, des forums de discussion et une bibliothèque virtuelle.

### **Accompagnement individualisé en lecture et en mathématique**

Chaque élève qui échoue en lecture ou en mathématique se verra proposer des mesures d'aide. Ces mesures pourront prendre des formes diverses et être appliquées par l'enseignant lui-même ou d'autres personnes-ressources, par exemple un orthopédagogue.

Au besoin, la directrice ou le directeur d'école établira un plan d'intervention avec la collaboration du parent, de l'élève et du personnel concerné. La directrice ou le directeur suivra rigoureusement ce plan et le révisera de façon régulière.

Pour l'élève nouvellement issu de l'immigration, l'école offrira d'autres occasions que le seul cours de langue d'enseignement pour développer ses habiletés en lecture, une aptitude essentielle à la réussite scolaire.

### Contribution des Centres d'éducation des adultes

Des mesures de soutien continueront d'être offertes dans les centres d'éducation des adultes et les organismes communautaires, notamment en milieu défavorisé, à l'intention des parents afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leur parcours scolaire. Ces mesures pourront prendre des formes diverses comme :

- un cours portant sur les habiletés parentales;
- le programme *Famille, école, communauté : réussir ensemble*;
- le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés.

*En permettant à des élèves ayant des aptitudes en musique de les développer davantage en s'impliquant dans l'Harmonie la Riveraine, l'école Jean XXIII de la Commission scolaire de la Riveraine favorise l'émergence d'un fort sentiment d'appartenance à l'école, ce qui influence positivement le comportement et les apprentissages des élèves.*



## RENFORCER LA STRATÉGIE D'INTERVENTION *AGIR AUTREMENT* EN PRENANT APPUI SUR L'ACTION DE PLUS D'UNE CENTAINE D'ÉCOLES

**Malgré les efforts des écoles qui appliquent la stratégie d'intervention *Agir autrement*, l'examen des taux de diplomation et de qualification des trois dernières années montre que la plupart de ces établissements figurent toujours parmi ceux où la persévérance scolaire est la plus faible. Il importe de préciser davantage les actions que doivent réaliser les écoles et les commissions scolaires à l'intérieur de cette stratégie.**

### Identification de 133 écoles phares au Québec

Pour accélérer le renforcement de la stratégie *Agir autrement* et des 13 voies de réussite, des interventions, comme l'aide au diagnostic ou des activités de formation, seront menées par des personnes-ressources des commissions scolaires et du Ministère auprès de 69 écoles primaires et de 64 écoles secondaires.

Ces écoles ont été choisies en fonction des actions qu'elles ont réalisées et de leur volonté d'en faire davantage.

L'expertise développée dans ces écoles pourra guider la mise en œuvre de la stratégie *Agir autrement* dans l'ensemble des autres écoles. Un suivi trimestriel des objectifs et des échéanciers devra y être réalisé pour répondre à l'obligation de résultats.

### Deux projets dans des milieux ciblés

Les commissions scolaires des Samares et de Saint-Hyacinthe créeront des projets s'inspirant de la stratégie d'intervention *Agir autrement* et de méthodes éprouvées, comme celles qui sont appliquées ailleurs au Canada comme *Pathways to Education*<sup>1</sup> qui propose quatre formes de soutien (scolaire, social, financier, personnalisé) ou aux États-Unis comme *Check and Connect* qui propose une approche qui fait la promotion de l'engagement étudiant, particulièrement pour les écoles secondaires à risque.

Elles élaboreront également des tableaux de bord de gestion de la persévérance scolaire qui pourront être mis à la disposition des autres commissions scolaires du Québec pour les soutenir dans la mise en œuvre de leurs propres actions.

### Renforcement de la stratégie *Agir autrement*

Au même moment où débiteront les interventions et l'accompagnement des 133 écoles phares du Québec, les autres écoles qui participent à la stratégie *Agir autrement* apporteront des améliorations à leurs activités.

La stratégie d'intervention *Agir autrement* vise à changer les pratiques de l'école, particulièrement en classe, pour faire en sorte que les élèves obtiennent un accompagnement plus individualisé, que plus de contacts soient établis entre l'école, les parents et la communauté, et que l'ambiance générale de l'école change, particulièrement grâce à l'ajout d'activités parascolaires.

<sup>1</sup> Passeport pour ma réussite, Canada

La stratégie est revue de la manière suivante :

- des attentes plus précises envers les commissions scolaires et leurs écoles;
- l'adoption par les écoles d'une approche préventive pour l'ensemble des élèves et d'une approche ciblée pour les élèves en plus grande difficulté;
- une gouvernance misant sur le leadership de la direction dans son école et dans sa communauté, de même que sur l'implication essentielle des membres du personnel de l'école;
- un processus continu de planification qui se traduira notamment par le dépôt d'une planification triennale plutôt qu'annuelle;
- une reddition de comptes annuelle des commissions scolaires et de leurs écoles;
- le partage d'une expertise et le développement professionnel de façon continue en matière d'intervention en milieu défavorisé.

Le répondant chargé de la stratégie d'intervention *Agir autrement* de chaque commission scolaire accompagnera étroitement la directrice ou le directeur d'école :

- dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de réussite;
- dans la mobilisation de ses enseignantes et enseignants;
- dans l'établissement de liens de collaboration entre l'école secondaire et les écoles primaires de son territoire.

Afin de diminuer son taux de décrochage élevé (de 31% en 2001 à 6% en 2009), l'école secondaire des Montagnes de la Commission scolaire des Samares, a mis en place des actions qui se sont avérées porteuses et qui ont engagé le personnel de l'école, la communauté et les familles. L'école a notamment modifié complètement « son modèle » d'organisation afin d'offrir un choix susceptibles de correspondre aux besoins et aux champs d'intérêt des élèves.



**L'entrée au secondaire constitue une étape cruciale dans le cheminement scolaire de tous les élèves. Le défi s'avère encore plus grand pour ceux qui ont eu des difficultés au cours de leurs études primaires.**

**Parmi tous les élèves qui ont redoublé une année au primaire, seulement le tiers persévéra jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'une qualification. Des mesures de soutien et un suivi personnalisé de ces élèves sont donc requis dès leur entrée au secondaire.**

### **ACCUEIL des élèves au secondaire**

Les directrices et directeurs des écoles primaires et secondaires verront à ce que le personnel enseignant de la 1<sup>re</sup> année du secondaire ait toute l'information nécessaire pour accueillir et accompagner adéquatement chaque élève qui présente un retard scolaire dans son dossier. Différents moyens pourront être utilisés à cette fin, comme la tenue de rencontres entre les titulaires du primaire et les enseignantes et enseignants du secondaire.

### **Agir rapidement**

Un repérage systématique des élèves qui éprouvent des difficultés sera réalisé par les enseignantes et enseignants des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années du secondaire, sur la base des résultats inscrits dans le deuxième bulletin scolaire.

Ces élèves avec un retard pourront également se voir proposer des activités susceptibles de soutenir leur réussite scolaire, comme du mentorat, du tutorat ou de l'aide par les pairs.

Au besoin, la directrice ou le directeur d'école établira un plan d'intervention avec la collaboration du parent, de l'élève et du personnel concerné. La directrice ou le directeur suivra rigoureusement ce plan et le révisera de façon régulière.

L'importance d'un dépistage précoce est démontrée. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport veillera à renforcer son partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Chaque commission scolaire évaluera et renforcera ses liens avec l'agence de la santé et des services sociaux de son territoire afin d'assurer une complémentarité des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage de ses écoles.

### Ajout d'enseignants-ressources

Le nombre d'enseignants-ressources sera augmenté au cours de l'année scolaire 2010-2011, passant de 600 à 800, et leur mandat sera redéfini. Cet ajout de ressources permettra d'offrir un accompagnement personnalisé à chaque élève qui entre au secondaire avec une année de retard.

Les enseignants-ressources ont comme principales tâches :

- d'assurer le suivi scolaire de ces élèves au moins chaque semaine;
- de les soutenir dans diverses facettes de leur vie scolaire;
- de travailler en concertation avec les autres enseignants et les intervenants requis selon les besoins.

*Avec le projet À vos marques, de l'école secondaire Samuel-De Champlain de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, les élèves en prolongation du premier cycle du secondaire sont jumelés à « un parrain de vie » (enseignant, professionnel ou membre du personnel de soutien de l'école), afin qu'ils s'investissent dans une activité où ils seront appelés à se dépasser.*



# 9

## AUGMENTER L'OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

**L'organisation d'activités parascolaires permet aux jeunes de développer leur sentiment d'appartenance et peut leur donner le goût de s'impliquer dans l'école et d'y rester le plus longtemps possible, soit jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ces activités sont source de motivation et de fierté pour les élèves.**

### **Plus d'activités parascolaires**

Dans l'optique d'accroître le sentiment d'appartenance à l'école, le nombre d'activités parascolaires offertes aux élèves, plus particulièrement aux garçons et aux élèves à risque de décrochage, sera accru dans les écoles secondaires.

De la visite d'un musée à une sortie au théâtre, en passant par l'organisation d'une ligue de soccer ou de football, diverses activités physiques (soccer, badminton, club de workout, etc.), communautaires (groupe d'entraide, club de solidarité, comité jeunes-aînés, etc.) ou encore culturelles (théâtre, chorale, danse, etc.) feront de l'école un milieu de vie attrayant pour les jeunes.

Le nombre de projets pédagogiques particuliers en sports ou en arts notamment seront rendus accessibles à davantage d'élèves y compris à ceux et celles qui ont des difficultés sur le plan scolaire. L'organisation de ces activités devra avoir un lien avec le plan de réussite de l'école.

# 10

## RÉALISER DES PROJETS COMMUNAUTAIRES EN CIBLANT LES JEUNES À RISQUE AU SECONDAIRE DANS LES QUARTIERS LES PLUS DÉFAVORISÉS DE MONTRÉAL

**Une volonté collective et des actions convergentes de plusieurs acteurs socioéconomiques permettront de soutenir plus adéquatement les jeunes dans leurs études et de limiter le nombre de décrocheuses et de décrocheurs.**

### Appui au Réseau réussite Montréal

Le Réseau réussite Montréal<sup>2</sup>, qui regroupe les principaux partenaires des commissions scolaires, soutiendra la concertation des intervenants locaux.

Fortes de ce soutien et de cet appui, toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal mettront en œuvre un plan d'action auquel seront étroitement associés la communauté et l'ensemble des partenaires des écoles.

À cette fin, le Ministère s'associera aux commissions scolaires dans l'élaboration et la signature d'une entente spécifique qui précisera la contribution des partenaires concernés.

Les écoles visées travailleront en concertation avec les parents ainsi qu'avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, de la municipalité, des organismes communautaires et des milieux de l'emploi et des affaires afin de favoriser :

- le maintien aux études des jeunes à risque de décrocher;
- le retour aux études des jeunes du secondaire qui ont décroché.

Dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise, de nombreuses écoles travaillent en concertation avec les partenaires de la communauté. Ainsi, en 2008-2009, 47 modèles novateurs associant des artistes, des scientifiques et des responsables de lieux culturels et touchant plus 36 000 élèves ont été développés pour améliorer la réussite de ces jeunes. Un projet de collaboration entre 12 écoles et 8 bibliothèques a contribué à l'inclusion sociale des jeunes en développant leur compétence à lire et en leur facilitant l'accès à la bibliothèque de leur milieu.

<sup>2</sup> La Commission scolaire de Montréal a ciblé le secteur Centre Sud; les commissions scolaires Lester-B.-Pearson et Marguerite-Bourgeoys ont ciblé le secteur de Ville La Salle; les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île et English-Montréal ont ciblé le secteur Montréal-Nord.

## MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DES 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> ANNÉES DU SECONDAIRE POUR LES MENER À LA DIPLOMATION

**Plus du quart des élèves qui abandonnent les études une année donnée le font après s'être rendus jusqu'en 5<sup>e</sup> année du secondaire. Or, les élèves qui accèdent à la 4<sup>e</sup> ou à la 5<sup>e</sup> année du secondaire n'ont parfois besoin que d'un coup de pouce pour obtenir le diplôme d'études secondaires ou le diplôme d'études professionnelles. L'abandon des études de leur part est le plus souvent lié à un manque d'engagement et à l'absence d'un réel projet de formation.**

### Coup de pouce pour une fin de parcours réussie

Dans toutes les écoles du Québec, chaque élève de 4<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup> année du secondaire qui a un échec dans une matière dont la réussite est exigée pour l'obtention du diplôme d'études secondaires sera soutenu pour réussir le ou les cours concernés. Un enseignant-ressource ou encore un professionnel de l'école le rencontrera et évaluera la nature des mesures de soutien à mettre en place.

Un repérage systématique sera fait des élèves qui, sans avoir encore d'échec scolaire, présentent des signes de désengagement, notamment de l'absentéisme, une baisse de rendement scolaire ou encore un retrait social. La direction d'école verra à ce que ces élèves rencontrent un enseignant-ressource ou un professionnel de l'école afin d'évaluer les mesures à mettre en place.

### IDEO 16-17

Les commissions scolaires devront développer des partenariats avec les carrefours jeunesse-emploi du Québec, avec la collaboration d'organismes locaux d'éducation, du secteur de la santé et du milieu communautaire, pour mettre en œuvre la mesure d'accompagnement IDEO 16-17. Cette mesure vise à offrir une gamme de services permettant aux jeunes en difficulté de développer leur persévérance et leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle.

*L'école secondaire Quebec High a connu une amélioration du taux de réussite depuis l'instauration des Community Learning Centres (CLC) en 2006. Ce taux était de 73,8 en 2006, de 81,8 en 2007 et de 90,0 en 2008.*

*Ce succès est dû au projet de développement professionnel des enseignantes et enseignants de mathématique. Ceux-ci ont bénéficié d'un soutien additionnel de la part de consultants qui les ont aidés à mieux enseigner cette matière. Les enseignantes et enseignants d'histoire ont également eu droit à un soutien.*

*Pour assurer la poursuite des études chez les élèves qui sont tentés de décrocher durant la période estivale, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke met en place plusieurs initiatives ciblées, tel l'envoi de cartes postales aux parents pour les sensibiliser au phénomène du décrochage durant l'été et pour les informer de l'accès à une ligne téléphonique estivale. Des rappels sont aussi faits auprès des élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire durant le mois d'août ainsi qu'auprès de ceux qui ne se présentent pas lors des journées d'accueil.*

**Peu d'élèves de la formation générale, soit environ un jeune de moins de 20 ans sur cinq, poursuivent leur cheminement scolaire vers la formation professionnelle. Les parents et les conseillers d'orientation jouent un rôle très important en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Le Ministère mettra en œuvre des mesures pour faciliter davantage l'accès à la formation professionnelle.**

Conscients que l'accès à la formation professionnelle est un des enjeux majeurs qui permettra au Québec d'améliorer la persévérance et la réussite scolaires, ainsi que de relever les défis de l'économie, le Ministère et le milieu scolaire poursuivront et intensifieront la mise en œuvre de leurs actions respectives.

### La valorisation des métiers spécialisés

Le Ministère continuera de valoriser la formation professionnelle auprès des jeunes, des parents et des acteurs du milieu scolaire pour briser les mythes et les préjugés qui entourent cette formation.

Le Ministère poursuivra ses actions pour faciliter et accélérer le passage entre la formation générale et la formation professionnelle pour les jeunes de moins de 20 ans. On peut citer, à titre d'exemple, l'offre des cours optionnels *Exploration de la formation professionnelle* et *Projet personnel d'orientation* au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, ainsi que le soutien aux activités d'exploration professionnelle élaborées par les commissions scolaires qui permettent aux élèves de la formation générale des jeunes et des adultes de se familiariser avec des programmes de formation professionnelle.

De plus, le Ministère et les commissions scolaires faciliteront l'accès des jeunes au parcours de formation appliquée au secondaire.

Les commissions scolaires se concerteront en vue de maximiser les chances d'un élève d'être admis à un programme de son choix en formation professionnelle.

Les écoles seront invitées à faire un effort particulier en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles auprès des jeunes.

Ces mesures seront intégrées dans un plan d'action conjoint, entre le Ministère et les commissions scolaires, visant à accroître l'accès des moins de 20 ans en formation professionnelle. Ce plan sera mis en place dès l'année scolaire 2010-2011.

### L'apprentissage d'un métier et la poursuite de la formation générale

Un soutien financier sera accordé pour accompagner les élèves et les enseignants dans des cheminements scolaires permettant d'intégrer à la fois la formation professionnelle et la formation générale. Cette dernière permet à l'élève d'acquérir les préalables requis au programme d'études professionnelles choisi.

Dans les commissions scolaires, le cheminement scolaire combinant la formation professionnelle et la formation générale sera plus largement déployé de manière à ce que plus d'élèves y aient accès avant l'âge de 20 ans et obtiennent leur diplôme.

### Des ponts entre les formations

L'adoption récente d'une passerelle temporaire permet à un élève qui suit une formation menant à un métier semi-spécialisé (par exemple, aide-boucher), d'accéder à certains programmes de formation professionnelle préparant à l'exercice d'un métier spécialisé (par exemple, boucher).

Des liens de concertation seront établis entre chacun des secteurs de formation (formation générale des jeunes, formation professionnelle et formation générale des adultes) à l'intérieur d'une même commission scolaire afin de faciliter le passage du jeune d'un secteur à un autre.

### Plus de services pour soutenir la réussite

Le Ministère et les commissions scolaires conduiront des travaux afin de mieux cerner les services éducatifs complémentaires requis pour les élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle et adopteront des mesures visant à accroître l'accès à ces services.

### De nouvelles approches avec les milieux du travail

Emploi-Québec et les entreprises développeront de nouvelles approches de formation en réponse aux pénuries de main-d'œuvre. Ces formations pourraient, par exemple, être de courte durée, porter sur la conciliation travail-études ou être offertes par voie électronique.

Dans le cadre du *Pacte pour l'emploi*, les jeunes de moins de 20 ans sans emploi et aptes au travail recevront une aide pour acquérir une qualification ou un complément de formation pour accéder au marché du travail.

*Des commissions scolaires ont réussi à relever le défi d'offrir des programmes de formation professionnelle en concomitance. Concrètement, sont prévues à l'horaire des élèves des journées en formation générale dans une école secondaire ou un centre d'éducation des adultes et des journées dans l'un ou l'autre des centres de formation professionnelle, selon le métier choisi.*

**Malgré tout le soutien offert, certains élèves continueront de quitter l'école avant d'avoir obtenu un diplôme ou une qualification. Tout sera mis en œuvre pour que ces jeunes retournent aux études et les terminent.**

**La concertation de plusieurs ministères et organismes est essentielle, notamment avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.**

### **Une offre systématique de raccrochage**

Les centres d'éducation des adultes et leurs partenaires intensifieront les démarches en vue de rejoindre chaque jeune décrocheur et de l'inciter à retourner aux études.

Les SARCA (Services d'accueil, de référence et d'accompagnement) des centres d'éducation des adultes, avec l'aide d'organismes du milieu et les carrefours jeunesse-emploi, notamment dans le cadre de IDEO 16-17, proposeront des mesures aux jeunes décrocheurs pour leur permettre d'envisager un retour aux études et d'établir un projet de formation. Il s'agit notamment :

- des services d'orientation et d'information sur les programmes d'études et le marché du travail;
- des services de conseil et d'accompagnement des commissions scolaires.

### **Un soutien accru pour la persévérance et la réussite scolaires**

Les commissions scolaires feront en sorte d'assurer la continuité des services pédagogiques et complémentaires que requiert un élève lorsqu'il change de secteur de formation.

Le Ministère poursuivra ses travaux visant l'implantation de services complémentaires en formation générale des adultes.

Il dressera l'inventaire des meilleures pratiques touchant les jeunes de 16 à 24 ans qui font un retour aux études et fera connaître ces pratiques.

### **La Conciliation travail-études**

En concertation avec le milieu du travail, des initiatives seront prises par les commissions scolaires afin de faciliter la conciliation travail-études pour les élèves de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

L'école,  
j'y tiens!



